

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

### SEANCE DU 24 MARS 2016

nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres présents :

**20**

nombre de membres absents  
excusés représentés :

**9**

date de la convocation :

**15 mars 2016**

**OBJET :**

**N° 2016 / 03 / 01**

**DEBAT D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, MM. Paul CABANON, Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, Mmes Géraldine MARTIN, Nadège ARNAL, MM. Stéphane GUILLEMIN, Jean GRENIER, Jean-Pierre CATHEBRAS, Mmes Carole GORGET et Patricia POUBLANC.

**Membres absents excusés représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. MAYOR), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme BIGUET puis intègre la séance à 18 H 42), M. Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mmes Anne GIRARDCLOS (pouvoir à M. MEDINA), Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. ARMAND), Rémi NICOLAS (pouvoir à M. GRENIER) et Mme Laïla CHAFIK (pouvoir à M. CATHEBRAS).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Le document relatif au débat d'orientation budgétaire est présenté par M. BRUYERE, Adjoint au Maire chargé des finances. Il se résume comme suit :

- introduction du sujet (loi de finances, loi NOTRe, ...),
- population légale de la commune depuis 1962,
- rappel sur la présentation du budget,
- rétrospective fonctionnement 2012 – 2015,
- résultats de l'année 2015,
- dotations de l'Etat depuis 2011,
- fiscalité directe locale depuis 1987,
- dette communale : classée par ordre chronologique, par prêteur, par typs de taux, par encours, par annuités décroissantes, par variation des annuités,
- priorités en termes d'investissement,
- résumé des orientations pour l'établissement du budget 2016.

**Après discussion, les membres du Conseil municipal prennent acte de cette présentation et du débat qui a suivi.**

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,  
William PORTAL

Le Maire,  
William PORTAL

PROJET PRESENTE EN CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT DE PRESENTATION

<b>OBJET</b>	Débat d'orientation budgétaire 2016		
<b>Rapporteur</b>	M. Bruyère	<b>Date de convocation</b>	18/03/2016

VILLE DE MARGUERITTES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Conformément à l'article L.2312-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations générales du budget de l'exercice et les engagements pluriannuels doivent faire l'objet d'un débat en Conseil Municipal, dans les deux mois précédant le vote de celui-ci ; il s'agit du débat d'orientation budgétaire (DOB).

A cette occasion, les membres de l'assemblée examinent notamment :

- l'évolution du budget communal en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement,
- la politique d'équipement et,
- les stratégies financière et fiscale.

De plus, la loi « Notre » du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que le rapport préparant le débat d'orientation budgétaire doit être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le budget communal ne peut être établi sans tenir compte de la loi de finances initiale qui détermine pour une année civile, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Cette loi contient des éléments impactant directement les budgets locaux

La loi de finances pour 2016 et la loi de finances rectificative pour 2015 du 29 décembre 2015 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2015 ; 63 articles (soit 1/3) concernent les collectivités territoriales.

L'année 2016 verra, comme prévu, une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Rappelons que l'ambition initiale, retranscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et dans le programme de stabilité 2014/2017, est de maîtriser le déficit public en faisant participer les budgets locaux notamment par une baisse annuelle des dotations d'Etat à hauteur de 3,67 Mds € environ par an. Cette année encore une diminution, de 3.5 Mds €, s'appliquera sur la dotation globale de fonctionnement reçue par la commune en 2015. Ce sera la 3<sup>ème</sup> année de baisse.

Le fonds n'est créé que pour cette année 2016, « l'ensemble des autorisations d'engagement doivent être engagées avant le 31 décembre de cette année », indique la circulaire. En d'autres termes, la décision et le choix des projets ne pourront se faire que cette année.  
Les collectivités doivent se dépêcher car le processus de montage de dossier apparaît assez fastidieux (les mairies et intercommunalités doivent par exemple adopter une délibération, ce qui prend toujours un peu de temps). La priorité sera donnée aux projets d'investissement « présentant dès à présent une maturité suffisante », peut-on lire dans le document.  
Les crédits, eux, devraient s'étaler jusqu'en 2020 pour tenir compte de la nature des projets. Le milliard d'euros pour soutenir l'investissement ne sera donc pas versé en totalité en 2016, mais au fur et à mesure.

D'un côté, la loi de finances pour 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations et de l'autre, propose des mesures à la fois pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles et sur le niveau des investissements parmi lesquelles nous trouvons :

- l'augmentation de la péréquation verticale (DSU, DSR, DNP)
- le soutien de l'Etat à l'investissement local d'un montant de 1 million € (fonds d'aide).
  - 500 Millions € de subventions qui seront gérés par les préfets pour financer certains investissements jugés prioritaires (mise aux normes des équipements publics, construction de logements, rénovation thermique, transition énergétique°

- 300 million € de subventions qui seront gérés par les préfets pour soutenir les projets des bourgs centre de moins de 50 000 habitants (mobilité, santé, petits commerces, logements, services publics de proximité
- 200 millions € de subventions pour maintenir la DETR au niveau de 2015.
- La réforme de la dotation globale de fonctionnement (repoussée au 01/01/2017).

D'autres mesures seront à prendre en compte par les communes

- la majoration du FCTVA issue de l'éligibilité des dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie et des investissements relatifs au haut débit, à partir de 2016
- Diminution de la cotisation au CNFPT
  - 1% de la masse salariale en 2015
  - 0.9% en 2016

### POPULATION LEGALE DE LA COMMUNE

Année comptable	Année référente	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	différence
1962				2030	
1968		2548		2572	542
1975		3150		3198	626
1980				4719	1521
1982				5149	430
1984				6243	1094
1990		7548		7597	1354
1999		8185	181	8366	769
2006		8692	228	8920	
2007		8656	227	8883	-37
2008		8671	227	8898	15
2009	2006	8666	193	8859	-39
2010	2007	8634	191	8825	-34
2011	2008	8601	182	8783	-42
2012	1009	8538	185	8723	-60
2013	2010	8634	191	8825	102
2014	2011	8601	182	8783	-42
2015	2012	8538	185	8723	-60
<b>2016</b>	<b>2013</b>	<b>8608</b>	<b>182</b>	<b>8790</b>	<b>67</b>

## RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le projet de budget est préparé par le Maire, examiné par la commission des finances et approuvé par le Conseil Municipal. Ce document prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Il est prévisionnel et peut être modifié par l'assemblée en cours d'année (budget supplémentaire, décision(s) modificative(s)).

- Les prévisions peuvent être réparties sur plusieurs budgets communaux : le budget principal et les budgets annexes (pour Marguerittes : la ZAC du TEC et la Maison de la Garrigue),
- Le budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement,
- Pour chacune de ces deux parties, il est sous divisé en dépenses et recettes,
- Il doit être présenté équilibré sincèrement.

### Section de fonctionnement – elle retrace les opérations touchant le fonctionnement des services

**Dépenses de fonctionnement** – elles retracent toutes les opérations nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune et qui n'affecte pas son actif ; il s'agit notamment des frais de personnels, des dépenses de fluides, des participations diverses, du remboursement des intérêts de la dette, des amortissements...

**Recettes de fonctionnement** – y sont inscrites les recettes ordinaires, par exemple, les produits payés par les usagers du centre Françoise Dolto, de la piscine, des concessions de cimetière, des restaurants scolaires. D'autres recettes importantes sont également imputées en recettes telles que les dotations versées par l'Etat, les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux...

**Autofinancement** – l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, permis par la section de fonctionnement, est utilisé pour le remboursement du capital de la dette de la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement pour abonder le financement des investissements prévus.

### Section d'investissement – elle retrace les opérations touchant l'actif de la commune.

En **dépenses**, y sont classés le remboursement du capital de la dette, les gros travaux de voirie, de bâtiment, d'environnement.

Parmi les **recettes**, figurent l'autofinancement, les subventions d'équipement, les emprunts, les produits de la vente du patrimoine ...

## RETROSPECTIVE 2012 - 2015

DONNEES ISSUES DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET GENERAL				
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015
013 - Atténuation de charges	176 638	109 361	112 246	101 398
70 - Produits des services	507 625	486 100	503 016	589 023
73 - Impôts et taxes	5 065 193	5 226 533	5 262 403	5 452 502
74 - Dotations et participations	3 139 698	3 104 928	2 998 639	2 842 049
75 - Autres produits gestion courant	86 155	94 748	96 885	535 125
76 – produits financiers	20			
77 - Produits exceptionnels	693 255	144 587	594 799	486 973
79 - Transfert des charges				
<b>TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 668 583</b>	<b>9 166 258</b>	<b>9 568 188</b>	<b>10 007 070</b>
RECETTES D'ORDRE	2012	2013	2014	2015
icne				
produits cession				
opérations diverses				
travaux en régie	120 725	29 101	40 576	37 894
042 - produits financiers/différences	5 023			
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>125 749</b>	<b>29 101</b>	<b>40 576</b>	<b>37 894</b>
002 - Excédent antérieur reporté	<b>139 856</b>	<b>432 101</b>	<b>292 678</b>	<b>270 815</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 934 187</b>	<b>9 627 459</b>	<b>9 901 442</b>	<b>10 315 779</b>

DONNEES ISSUES DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET GENERAL				
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2012	2013	2014	2015
011 - Charges à caractère général	1 737 381	1 746 440	1 733 866	1 796 147
12 - charges de personnel	4 549 356	4 619 180	4 870 915	5 021 048
65 - Autres charges gestion courante	1 329 858	1 309 562	1 416 240	1 350 625
66 - charges financières	270 341	241 977	196 004	194 786
67 - charges exceptionnelles	11 682	5 417	4 194	15 250
022 - dépenses imprévues				
014 - dégrèv jeunes agriculteurs	52 981	58 650	64 314	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 951 600</b>	<b>7 981 226</b>	<b>8 285 534</b>	<b>8 377 279</b>
DEPENSES D'ORDRE	2012	2013	2014	2015
6611 – icne				
diverses régularisations				
675 - valeur comptable immob cédées	606 561	76 745	468 000	387 432
676 - différences sur réalisation investiss	62 290	11 249	85 677	49 008
678 - autres charges exceptionnelles				
6811 - dotations aux amortissements	236 561	269 371	266 535	310 334
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>905 412</b>	<b>357 365</b>	<b>820 212</b>	<b>746 774</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 857 012</b>	<b>8 338 591</b>	<b>9 105 746</b>	<b>9 124 691</b>

**RESULTATS DE L'ANNEE 2015**

<b>FONCTIONNEMENT 2015</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
REALISATION 2015	9 128 064	10 044 964
RESULTAT ANNEE 2015		920 273
RESULTAT ANTERIEUR A ANNEE 2015		270 825
SOLDE FINAL DE FONCTIONNEMENT		<b>1 191 088</b>

<b>INVESTISSEMENT 2015</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
REALISATION ANNEE 2015	2 333 528	2 132 004
AFFECTATION 2014 DU CONSEIL MUNICIPAL		524 882
RESULTAT ANNEE 2015		323 358
RESULTAT ANTERIEUR A 2015	924 999	
SOLDE FINAL D'INVESTISSEMENT	<b>601 641</b>	

<b>RESTER A REALISER EN INVESTISSEMENT</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
RESTE A REALISER 2015	104 109	115 058
SOLDE DES RESTES A REALISER		<b>10 949</b>

<b>DEFICIT INVESTISSEMENT ET RAR</b>	<b>590 692</b>	
--------------------------------------	----------------	--

<b>vérification de l'excédent de fonctionnement</b>	<b>1 191 088</b>
<b>financement du besoin en investissement</b>	<b>590 692</b>
<b>report en fonctionnement</b>	<b>600 396</b>

Il faut remarquer que le report en fonctionnement s'élève à 600 396 euros qui seront réinjectés dans le budget 2016,

<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b>
----------------------------

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015
C/7411 – dotation forfaitaire	1 498 926	1 494 890	1 490 006	1 418 734	1 247 760
C/74121 – dotation solidarité rurale	417 751	402 720	372 659	306 176	189 644
C/7412 – dotation nationale péréquation	279 467	260 417	234 375	227 082	229 675
<b>TOTAL 03 DOTATIONS</b>	<b>2 196 144</b>	<b>2 158 027</b>	<b>2 097 040</b>	<b>1 951 992</b>	<b>1 667 079</b>
<b>Différence (année – année précédente)</b>		<b>- 38 117</b>	<b>- 60 987</b>	<b>- 145 048</b>	<b>-284 913</b>
C/7325 – fonds péréquation FPIC					164 328

<b>FISCALITE DIRECTE LOCALE - HISTORIQUE DEPUIS 1987</b>
--

ANNEE	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	PROFES- SIONNELLE
1987	14.53	23.07	100.28	15.02
1988	↗ 15.02	↗ 23.85	↗ 103.67	↗ 15.53
1989	↗ 15.77	↗ 25.04	↗ 108.85	↗ 16.31
1990	15.77	25.04	108.85	16.31
1991	15.77	25.04	108.85	16.31
1992	↗ 16.24	↗ 25.77	108.85	16.31
1993	16.24	25.77	108.85	16.31
1994	16.24	25.77	108.85	16.31
1995	16.24	25.77	108.85	16.31
1996	16.24	25.77	108.85	16.31
1997	16.24	25.77	108.85	16.31
1998	16.24	25.77	108.85	16.31
1999	↘ 15.99	↘ 25.38	↘ 107.22	↘ 16.07
2000	↘ 15.76	↘ 25.00	↘ 105.60	↘ 15.83
2001	↘ 15.52	↘ 24.62	↘ 104.00	↘ 15.59
2002	15.52	24.62	104.00	NIMES METROPOLE
2003	15.52	24.62	104.00	
2004	15.52	24.62	104.00	
2005	15.52	24.62	104.00	
2006	15.52	24.62	104.00	
2007	15.52	24.62	104.00	
2008	15.52	24.62	104.00	
2009	15.52	24.62	104.00	
2010	15.52	24.62	104.00	
2011	↗ 15.83	↗ 25.11	104.00	
2012	15.83	25.11	104.00	
2013	15.83	25.11	104.00	
2014	15.83	25.11	104.00	
2015	15.83	25.11	104.00	
2016	15.83	25.11	104.00	



<b>LA DETTE</b>
-----------------

En cumulant les 18 prêts communaux, le stock de la dette de Marguerittes inscrite dans le budget principal s'élève à 6 690 359 € au 01/01/2016 et représente 761 € par habitant pour une population de 8 790 hbts.

**TABLEAU DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL AU 01/01/2016**

	Année réalisation	Date départ intérêts	prêteur	Durée années	Taux actuariel	Type taux	Capital emprunté	Encours 01/01/2016	Annuité 2016
1	2001	25/12/2002	CE – caisse Epargne	15	2.92	R révisable	76 225	6390 €	6 425 €
2	2002	30/03/2003	CA - crédit agricole	14	4.84	F fixe	322 805	30 728 €	31 640 €
3	2003	01/03/2004	CLF – crédit local France	15	2.81	R	372 000	85 162 €	29 680 €
4	2004	01/06/2004	CLF – crédit local France	15	2.79	R	538 000	133 635 €	43 021
5	2004	30/01/2005	CA - crédit agricole	16	3.41	R	122 000	42 374 €	10 398 €
6	2005	01/08/2005	CLF – crédit local France	30	1.33	R	85 347	62 025 €	2 637 €
7	2007	01/02/2009	CLF – crédit local France	25	1.81	R	1 000 000	825 710 €	30 987 €
8	2009	01/04/2010	CLF – crédit local France	20	1.16	R	1 080 000	800 798 €	56 227 €
9	2010	01/11/2010	CLF – crédit local France	15	3.46	F	300 000	211 904 €	25 650 €
10	2010	01/03/2011	CLF – crédit local France	15	2.78	F	44 000	31 291 €	3 590 €
11	2010	01/03/2011	CLF – crédit local France	15	2.78	F	344 700	245 138 €	28 122 €
12	2010	01/04/2011	CLF – crédit local France	15	4.75	R	2 654 162	1 974 509 €	250 930 €
13	2010	01/12/2011	CLF – crédit local France	15	0.00	F	9 042	6 818 €	727 €
14	2010	01/12/2011	CLF – crédit local France	15	4.65	F	52 258	39 407 €	4 201 €
15	2012	25/10/2013	CE – caisse Epargne	15	4.31	F	600 000	508 198 €	55 065 €
16	2013	25/12/2014	CE – caisse Epargne	0	4.13	F	400 000	359 558 €	36 254 €
17	2014	25/11/2014	CE – caisse Epargne	15	3.26	F	435 000	373 715 €	35 636 €
18	2015	25/04/2016	CE – caisse Epargne	0	2.42	F	953 000	953 000 €	75 328 €
								<b>6 690 359</b>	<b>726 517</b>

**CLASSEMENT PAR PRETEUR**

Prêteur	Année réalisation	Total	total	répartition
Crédit agricole du Gard	2002	30 728	73 101	1%
	2004	42 374		
Caisse épargne	2001	6 390	2 200 862	33 %
	2012	508 198		
	2013	359 558		
	2014	373 715		
	2015	953 000		
Crédit local de France	2003	85 162	4 416 397	66 %
	2004	133 636		
	2005	62 025		
	2007	825 710		
	2009	800 798		
	2010	2 509 067		

En représentant 66 %, le Crédit Local de France est le prêteur le plus important de la commune mais depuis 2011, période de la déchéance de Dexia, la Caisse d'Epargne est devenue interlocuteur privilégié. A noter que la Banque Postale, depuis 2012, multiplie son offre auprès des collectivités.

**CLASSEMENT PAR TYPE DE TAUX**

TYPE TAUX	PRÊTEUR	INTÉRÊTS 2016	AMORTISSEMENTS 2016	ANNUITÉS 2016	%
FIXES	CA-CREDIT AGRICOLE DU GARD	912	30 728	31 640	40.8 %
	CE-CAISSE EPARGNE	56 493	145 790	202 283	
	CLF-CREDIT LOCAL DE FRANCE	15 500	46 790	62 290	
<b>Total TAUX FIXES</b>		<b>72 905</b>	<b>223 307</b>	<b>296 212</b>	
VARIABLES	CA-CREDIT AGRICOLE DU GARD	657	9 741	10 398	24.7 %
	CE-CAISSE EPARGNE	34	6 390	6 425	
	CLF-CREDIT LOCAL DE FRANCE	12 523	150 029	162 552	
<b>Total TAUX VARIABLES</b>		<b>13 214</b>	<b>166 161</b>	<b>179 375</b>	
STRUCTURES	CLF-CREDIT LOCAL DE FRANCE	93 947 €	156 983 €	250 930 €	34.5 %
<b>Total STRUCTURES</b>		<b>93 947</b>	<b>156 983</b>	<b>250 930</b>	
<b>TOTAL ANNUITE 2016</b>		<b>180 066 €</b>	<b>546 451 €</b>	<b>726 517 €</b>	<b>100 %</b>

41 % de la dette est à taux fixe tandis que 59 % est à taux révisable dont 34.5 % à taux structuré. Ce taux structuré est classé dans la charte Gissler qui situe la grandeur du risque.

Selon cette charte de bonne conduite, les emprunts sont ainsi classés selon deux critères :

- la nature de l'indice permettant le calcul du taux d'intérêt (de 1, risque faible, à 5 risque élevé),
- la structure de la formule du taux d'intérêt (de A, risque faible, à E, risque élevé).

L'emprunt structuré contracté auprès du CLF est classé de la manière suivante : 1B

**CLASSEMENT PAR ENCOURS AU 01/01/2016**

ENCOURS AU 01/01/2016	PROPORTION (%)	ANNÉE RÉALISATION	DURÉE EN ANNÉES	TAUX ACTUARIEL (%)	AMORT. CAPITAL
1 974 509.32	30 %	2010	15	4.75	156 982 €
953 000.00	14 %	2015	0	2.42	67 448 €
825 709.97	12 %	2007	25	1.81	29 902 €
800 797.86	12 %	2009	20	1.16	49 940 €
508 198.00	8 %	2012	15	4.31	33 262 €
373 714.90	6 %	2014	15	3.26	23 602 €
359 558.24	5 %	2013	0	4.13	21 475 €
245 137.67		2010	15	2.78	21 602 €
211 904.04		2010	15	3.46	18 640 €
133 634.73		2004	15	2.79	39 921 €
85 161.84		2003	15	2.81	27 727 €
62 025.08		2005	30	1.33	2 536 €
42 373.60		2004	16	3.41	9 740 €
39 406.59		2010	15	4.65	3 230 €
31 291.04		2010	15	2.78	2 757 €
<b>30 727.79</b>		<b>2002</b>	<b>14</b>	<b>4.84</b>	<b>30 727 €</b>
6 818.38		2010	15	0.00	558 €
<b>6 390.40</b>		<b>2001</b>	<b>15</b>	<b>2.92</b>	<b>6 390 €</b>
<b>6 690 359 €</b>					<b>546 451 €</b>

Plus de 80 % de l'encours de la dette est contenu dans les 6 emprunts les plus importants sur les 18.

**CLASSEMENT PAR ANNUITES DECROISSANTES**

ANNUITÉ	PROPOR-TION	TAUX ACTUARIE L (%)	DURÉE EN ANNÉES	ANNÉE RÉALISATIO N	TYPE TAUX	ENCOURS AU 01/01/2016
250 930 €	35 %	4.75	15	2010	R	1 974 509 €
75 328 €	10 %	2.42	0	2015	F	953 000 €
56 227 €	8 %	1.16	20	2009	R	800 798 €
55 065 €	8 %	4.31	15	2012	F	508 198 €
43 021 €	6 %	2.79	15	2004	R	133 635 €
36 254 €	5 %	4.13	0	2013	F	359 558 €
35 636 €	5 %	3.26	15	2014	F	373 715 €
31 640 €	4 %	4.84	14	2002	F	30 728 €
30 987 €	4 %	1.81	25	2007	R	825 710 €
29 680 €		2.81	15	2003	R	85 162 €
28 122 €		2.78	15	2010	F	245 138 €
25 650 €		3.46	15	2010	F	211 904 €
10 398 €		3.41	16	2004	R	42 374 €
6 425 €		2.92	15	2001	R	6 390 €
4 201 €		4.65	15	2010	F	39 407 €
3 590 €		2.78	15	2010	F	31 291 €
2 637 €		1.33	30	2005	R	62 025 €
727 €		0.00	15	2010	F	6 818 €
<b>726 517 €</b>						<b>6 690 359 €</b>

2 annuités représentent 45 % de l'annuité 2016 et correspondent aux 2 encours les plus importants (44 % du stock)

**TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE**

ordre	durée	taux	capital	année	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
99	15	euribor 12 M	76 225.00	2001	6 425	-	-	-	-
101	14	fixe	322 804.94	2002	31 640	-	-	-	-
103	15	euribor 3M	372 000.00	2003	29 680	29 605	29 528	-	-
104	15	euribor 3M	538 000.00	2004	43 021	43 021	43 021	10 755	-
105	16	euribor 12M	122 000.00	2004	10 398	10 398	10 398	10 398	2 533
107	30	euribor 3M	85 347.00	2005	2 637	2 693	2 751	2 810	2 870
109	25	euribor 3M	1 000 000.00	2007	30 987	32 381	33 841	35 372	36 976
111	20	euribor 3M	1 080 000.00	2009	56 227	56 862	57 511	58 172	58 847
113	15	E-LIBOR12M	2 654 161.55	2010	250 930	251 073	251 494	251 935	252 567
114	15	fixe	300 000.00	2010	25 650	25 650	25 650	25 650	25 650
115	15	fixe	344 700.00	2010	28 122	28 122	28 122	28 122	28 122
116	15	fixe	44 000.00	2010	3 590	3 590	3 590	3 590	3 590
117	15	fixe	9 042.00	2010	727	727	727	727	727
118	15	fixe	52 258.00	2010	4 201	4 201	4 201	4 201	4 201
1	15	fixe	600 000.00	2012	55 065	55 065	55 065	55 065	55 065
2	0	fixe	400 000.00	2013	36 254	36 254	36 254	36 254	36 254
3	15	fixe	435 000.00	2014	35 636	35 636	35 636	35 636	35 636
119	0	fixe	953 000.00	2015	75 328	75 328	75 328	75 328	75 328
<b>TOTAL ANNUITES PAR ANNEE</b>					<b>726 517</b>	<b>690 605</b>	<b>693 115</b>	<b>634 014</b>	<b>618 366</b>
<b>DIFFERENCE ANNEE N ET ANNEE N-1</b>						<b>-35 911</b>	<b>2 509</b>	<b>-59 101</b>	<b>-15 648</b>

Les annuités varieront de la manière suivante, compte non tenu des nouveaux emprunts :

- 2015 - rappel de l'annuité : 759 000 €
- 2016 - prévision de l'annuité : 728 513 € (soit moins 30 487 €)
- 2017 - bénéficiera d'un allègement d'annuité de 36 000 €.
- 2018 - sera légèrement supérieure (+ 2 509 €)
- 2019 - verra une baisse de l'annuité de 59 000 €
- 2020 - sera inférieure à 2019 de 16 000 €.

## **PRIORITE EN TERMES D'INVESTISSEMENT**

### **PROJET DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT EN PREVISION**

- Voirie – rue Ferdinand Pertus : .....320 000 €
- Voirie – marché à bons de commande : .....200 000 €
- Achat matériel, mobilier, équipement : .....200 000 €
- Entretien des bâtiments communaux : .....200 000 €
- Voirie – rue des Hirondelles : .....150 000 €
- Extension de la maternelle de Marcieu : .....130 000 €
- Achat du terrain de l'Arc : .....115 000 €
- Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles : .....99 010 €
- .../...

### **RESUME DES ORIENTATIONS POUR L'ETABLISSEMENT DU BUDGET 2016**

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité directe locale (taxes habitation et foncier bâti)
- Réflexion sur les économies à réaliser (consommation d'eau et d'énergie)
- Financement du remboursement du capital (546 451 €) par des recettes de fonctionnement,
- Maintien de la dette à un niveau acceptable.

Il est à noter qu'à ce jour, la commune ne dispose pas encore des éléments précis relatifs aux dotations de l'Etat, ni aux bases de la fiscalité directe locale.

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 24 MARS 2016

nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres présents :

**20**

nombre de membres absents  
excusés représentés :

**9**

date de la convocation :

**15 mars 2016**

### OBJET :

**N° 2016 / 03 / 02**

**DEMANDE DE FONDS DE  
CONCOURS VOIRIE  
TRAVAUX DE VOIRIE  
AVENUE  
FERDINAND PERTUS**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, MM. Paul CABANON, Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, Mmes Géraldine MARTIN, Nadège ARNAL, MM. Stéphane GUILLEMIN, Jean GRENIER, Jean-Pierre CATHEBRAS, Mmes Carole GORGET et Patricia POUBLANC.

**Membres absents excusés représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. MAYOR), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme BIGUET puis intègre la séance à 18 H 42), M. Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mmes Anne GIRARDCLOS (pouvoir à M. MEDINA), Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. ARMAND), Rémi NICOLAS (pouvoir à M. GRENIER) et Mme Laïla CHAFIK (pouvoir à M. CATHEBRAS).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre des travaux de réaménagement de voirie complet de l'avenue Ferdinand Pertus, la commune sollicite l'aide financière de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole dans le cadre de son fonds de concours "voirie".

Au-delà de la valorisation de l'avenue et des façades commerciales, ces travaux permettront de sécuriser cette avenue aux multiples usages (commerces, marché du samedi matin, axe de circulation stratégique), de la mettre aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'optimiser l'évacuation des eaux pluviales.

Ainsi, ce projet répond aux attentes de Nîmes Métropole en matière :

- d'aménagements paysagers (respect de la charte d'aménagement paysager de Nîmes Métropole),
- de sécurisation des voies (respect de la "modération de la vitesse et intégration des modes doux"),
- de mise en valeur des entrées et de traversées des communes,
- de cohérence avec les Plans de mise en Accessibilité des Voiries et Espaces publics (PAVE) des communes,
- de mise en accessibilité des cheminements en liaison avec la réalisation des quais de bus accessibles en cohérence avec le SDA et le SDA ADAPT,
- de cohérence avec les schémas directeurs de modes actifs et plans locaux de déplacements des communes,
- de continuité cyclable et piétonne (notamment en cohérence avec la plan des mobilités actives 2015 / 2017) dans le but de faciliter l'usage du vélo et de la marche à pied quotidien dans les communes,

- de cohérence avec le développement de nouveaux services favorisant les modes de déplacement vertueux du point de vue environnemental,
- de prise en compte du schéma directeur de fibre optique.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de solliciter auprès de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, une subvention au taux maximum dans le cadre du fonds de concours "voirie", pour le projet de travaux de réaménagement de voirie complet de l'avenue Ferdinand Pertus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Maire,  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,  
William PORTAL

République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SEANCE DU 24 MARS 2016

nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres présents :

**20**

nombre de membres absents  
excusés représentés :

**9**

date de la convocation :

**15 mars 2016**

### OBJET :

**N° 2016 / 03 / 03**

**DEMANDES DE**  
**SUBVENTION**  
**(DETR – ETAT – REGION**  
**– DEPARTEMENT)**  
**CORRECTION DE**  
**L'ESTIMATION**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, MM. Paul CABANON, Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, Mmes Géraldine MARTIN, Nadège ARNAL, MM. Stéphane GUILLEMIN, Jean GRENIER, Jean-Pierre CATHEBRAS, Mmes Carole GORGET et Patricia POUBLANC.

**Membres absents excusés représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. MAYOR), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme BIGUET puis intègre la séance à 18 H 42), M. Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mmes Anne GIRARDCLOS (pouvoir à M. MEDINA), Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. ARMAND), Rémi NICOLAS (pouvoir à M. GRENIER) et Mme Laïla CHAFIK (pouvoir à M. CATHEBRAS).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

A la suite du Conseil municipal du 10 février 2016, un dossier de demande de financement pour les travaux de l'extension de l'école maternelle de Marcieu a été déposé dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Ce dossier faisait état d'un budget prévisionnel de 104.000 €, tout en indiquant que le recrutement de la maîtrise d'œuvre et donc de nouveaux éléments étaient à venir.

Considérant l'estimation fine de l'architecte sur la base de devis établis par ses soins et de nouveaux éléments relatifs à l'isolation thermique et à des études complémentaires dans le cadre de la sécurité et de l'accessibilité, ce montant doit être révisé comme ci-dessous :

<b>Total</b>	<b>166.374 € TTC</b>
Maîtrise d'ouvrage (MOE) – 11,85 %	16.590
Etude de sol	2.724
Contrôle technique	5.352
CSPS	1.600
Travaux	140.000
Publicité	108

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **de confirmer le programme de construction de l'extension de la maternelle de Marcieu,**

- d'accepter la nouvelle estimation de ce projet qui s'élève à 166.374 € TTC,
- de confirmer les demandes de subvention à transmettre aux différents partenaires de la commune : Etat – Région – Département,
- de confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de subvention après de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), sur la base de l'estimation de 166.374 €,
- de confirmer l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette extension de la maternelle de Marcieu.

Le Maire,  
William PORTAL

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,  
William PORTAL



République Française  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 24 MARS 2016

nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :

**29**

nombre de membres présents :

**20**

nombre de membres absents  
excusés représentés :

**9**

date de la convocation :

**15 mars 2016**

**OBJET :**

**N° 2016 / 03 / 04**

**AVANCE SUR  
SUBVENTION 2016  
ESM FOOTBALL**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

**Membres présents** : MM. William PORTAL, Denis BRUYERE, Vivian MAYOR, Mmes Jacqueline BATTE, Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Roger ARMAND, Mme Catherine GOMEZ, MM. Paul CABANON, Manuel BELMONTE, Mme Elisabeth CASTAN, M. Marc MEDINA, Mme Marie-France BIGUET, M. Norbert LARGUIER, Mmes Géraldine MARTIN, Nadège ARNAL, MM. Stéphane GUILLEMIN, Jean GRENIER, Jean-Pierre CATHEBRAS, Mmes Carole GORGET et Patricia POUBLANC.

**Membres absents excusés représentés** : Mme Brigitte AGUILA (pouvoir à M. MAYOR), M. Philippe MELEDER (pouvoir à M. BRUYERE), Mme Marie-Claude ROBIN (pouvoir à Mme BIGUET puis intègre la séance à 18 H 42), M. Henri MARZOLF (pouvoir à M. GUILLEMIN), Mmes Anne GIRARDCLOS (pouvoir à M. MEDINA), Georgette ALMANRIC (pouvoir à Mme BATTE), MM. Laurent JAUSSAUD (pouvoir à M. ARMAND), Rémi NICOLAS (pouvoir à M. GRENIER) et Mme Laïla CHAFIK (pouvoir à M. CATHEBRAS).

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUYERE.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

L'association locale de football "Entente Sportive Marguerittoise" (ESM) a demandé une avance sur sa subvention annuelle 2016 pour lui permettre d'assurer un certain nombre de dépenses.

La municipalité propose d'accorder à l'ESM, une avance sur subvention 2016 de 4.000 euros.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une avance sur subvention 2016 (exercice 2016) de 4.000 euros, à l'association locale de football "Entente Sportive Marguerittoise".**

ACTE RENDU  
EXECUTOIRE  
après dépôt en préfecture  
le  
et publication ou notification  
le  
DOCUMENT CERTIFIE  
CONFORME  
Le Maire,  
William PORTAL

Le Maire,  
William PORTAL